



CHR



Industrie



Analyser



Rechercher



Progresser



**Sécurité**



## Evaluation des risques professionnels

Document Unique

### Qu'est-ce que l'EvRP ?

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

### Est-il obligatoire ?

Oui, cette évaluation appelée aussi document unique est obligatoire.

L'évaluation des risques doit être renouvelée régulièrement à minima tous les ans.



### Cadre Juridique

En France, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L. 4121-1). Conçue comme une véritable "boîte à outils", cette disposition générale prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, bâties sur des principes généraux qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention (article L. 4121-2). L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un « document unique » est passible d'une amende de 1500 euros (doublée en cas de récidive)



info@rgcif.fr



0692687705